

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/01/2021042496/justel>

Dossier numéro : 2021-07-01/03

Titre

1 JUILLET 2021. - Arrêté royal fixant le modèle de formulaire de déclaration en matière d'impôt des non-résidents (personnes physiques) pour l'exercice d'imposition 2021

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 07-07-2021 page : 68554

Entrée en vigueur : 17-07-2021

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le modèle de formulaire de déclaration en matière d'impôt des non-résidents (personnes physiques) pour l'exercice d'imposition 2021 est déterminé à l'annexe au présent arrêté.

Ce formulaire consiste en trois volets :

1° un volet intitulé "Document préparatoire à la déclaration à l'impôt des non-résidents (personnes physiques) - Exercice d'imposition 2021 - Revenus de l'année 2020 - partie 1" qui contient toutes les mentions nécessaires afin de remplir correctement le volet visé au 3° ;

2° un volet intitulé "Document préparatoire à la déclaration des non-résidents (personnes physiques) - Exercice d'imposition 2021 - Revenus de l'année 2020 - partie 2" qui contient toutes les mentions nécessaires afin de remplir correctement le volet visé au 3° ;

3° un volet intitulé "Déclaration à l'impôt des non-résidents (personnes physiques) - Exercice d'imposition 2021 (revenus de l'année 2020) (partie 1 et partie 2)" qui doit être renvoyé au service mentionné sur le formulaire de déclaration précité.

[Art. 2](#). Le ministre qui a les Finances dans ses attributions, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 07-07-2021, p. 68556)